

2025-127



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 19 novembre 2025 – Délibération n°127

**Convocation envoyée,
affichée le : 13/11/2025**

Objet : CESSION D'UNE EMPRISE - PARCELLE CADASTREE 123D843 – LES PLANES LAPANOUSE

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 18

Pouvoirs : 5

Votants : 23

Absents : 5

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Présents : ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc.

Absents : BORIE Nina - BOURREL Thierry (pouvoir à JARROUSSE Caroline) - CAZES CORBOZ Maryse (pouvoir à ROZIERE Régine) - DUTRIEUX Patrick (pouvoir à CARON Annick) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain - RAGOT Annie - TAJAN Isabelle (pouvoir à BURGUIERE Philippe).

(Annexe jointe)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose que Monsieur GERMAIN Amans a sollicité la mairie pour l'acquisition d'une emprise de 139m² le long du pont bascule à détacher de la parcelle communale cadastrée 123D843 et située dans la zone des Planes à Lapanouse. Cette emprise est contigüe à sa parcelle (123D842).

Le service des domaines évalue le prix de celle-ci à 10 euros le m², soit 1400 euros pour la surface évoquée.

Après avoir entendu l'exposé,



2025-127

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu la demande d'acquisition de l'emprise citée de Monsieur GERMAIN Amans en date du 29 octobre 2025 ;

Vu la lettre valant avis du domaine donnant une estimation de l'emprise citée ;

Vu le plan annexé ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : DE CEDER l'emprise de 139m² de la parcelle communale cadastrée 123D843 et située dans la zone des Planes à Lapanouse à Monsieur GERMAIN Amans au prix établi par les services fonciers soit 1 400 euros.

ARTICLE 2 : DE CONVENIR que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Françoise CAPUS".

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture